

MINISTRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITE URBAINE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE

SECRETARIAT GENERAL

OFFICE NATIONAL
DE LA SECURITE ROUTIERE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice



Via 07 ne 012
du 30/03/2021

DECISION N°2021-000771
Portant nomination des membres du Comité Technique
Paritaire de l'Office National de la Sécurité Routière

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2021-0023/PRES/PM/SGGC-M du 01 février 2021, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014, portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- Vu le Décret n° 2008-741 bis/PRES/PM/MT/MEF/MID/SECU/DEF du 17 novembre 2008, portant création, attributions et fonctionnement de l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER) ;
- Vu le décret n°2015-943/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 31 juillet 2015, portant approbation des statuts de l'Office National de la Sécurité Routière ;
- Vu le décret n° 2010-390/PRES/PM/MFPRE/MEF du 29 juillet 2010 portant composition, organisation et fonctionnement du Comité technique paritaire des Etablissements publics de l'Etat ;

Vu la décision n°2021-540//MTMUSR/SG/ONASER/DRH du 11 mars 2021 portant composition, organisation et fonctionnement du Comité technique paritaire de l'Office National de la Sécurité Routière

DECIDE

Article 1^{er} : Les agents ci-dessous désignés sont nommés **membres titulaires** du Comité technique paritaire de l'ONASER :

Au titre de l'administration :

- TRAORE/OUEDRAOGO Leïla, Directrice des ressources humaines ;
- ZOMBRA Moussa, Directeur de l'administration et des finances ;
- CABORE Jean Pierre, Directeur du contrôle interne.

Au titre du personnel :

- ILLA C. Tidiane, Chef de Service Informatique;
- TOU Souleymane, Agent;
- HAMADI Mahadjou, Chef de Service de la Planification.

Article 2 : Sont nommés **membres suppléants** du Comité technique paritaire :

Au titre de l'Administration :

- HIEN Denys, Agent Comptable ;
- OUATTARA Abdoul Karim, Chef de Service Administratif et Financier ;
- TOUGOUMKODOGO Alfred, Chef de Service de la Gestion Administrative et des Carrières.

Au titre du personnel

- OUIMINGA S. Dieudonné ; Chef de service de la Statistique ;
- KOARA Anasthasie, Secrétaire ;
- TRAORE F. Maimouna, Agent.

Article 3 : La Directrice des ressources humaines est nommée Présidente du Comité Technique Paritaire de l'ONASER.

Article 4 : La Directrice des ressources humaines est chargée de l'application de la présente décision.

Article 5 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 07 AVR. 2021


Adama KOURAOGO
Chevalier de l'ordre national



AMPLIATIONS :

- TOUTES DIRECTIONS ONASER
- DCMEF
- INTERESSES
- CHRONO